Réception au contrôle de légalité le 14/11/2022 à 09h34 Réference de l'AR: 010-211000310-20221108-13\_08112022-DE Affiché le 14/11/2022 ; Certifié exécutoire le 14/11/2022

## République Française \*\*\*\*\* Département de l'Aube

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bar-sur-Aube

\*\*\*\*

#### **SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Nombre de Membres	
Membres	
en	Présents
exercice	
27	22
Votants	22 + 3 pouvoirs

heu con Cor sou Pré

Date de convocation 2 novembre 2022

Date de publication 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents: Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents: Katty CLAYES TAHKBARI, Emmanuel PROVIN

Représentés: Evelyne BOCQUET par Anita DANGIN, Raynald INGELAERE par Angélique CHEVRE, Mélanie SIGNORY par Jean-Baptiste SCHREINER.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 13\_08112022

### N°13: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MOTO CLUB BARALBIN

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Le rapporteur informe le conseil que nous avons reçu de la part de l'association « Moto Club Baralbin » une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur manifestation « Fête de la Moto » qui s'est déroulée le 3 septembre 2022.

Suite à la présentation de leur budget prévisionnel, il est proposé de leur accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 €. Etant précisé qu'aucune subvention de fonctionnement ne leur a été accordée pour 2022, en l'absence de sollicitation de leur part.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association Moto Club Baralbin pour l'organisation de la manifestation « Fête de la Moto ».
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Nevalle